

## Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

### Carte communale de la commune déléguée du Sacq (Commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de carte communale en application de l'article L163-4 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2017, la commission a émis un **avis défavorable** sur le projet de carte communale de la commune déléguée du Sacq.

Le projet de carte communale identifie des possibilités de renouvellement qui permettent de répondre en totalité aux objectifs de développement. Pour se prémunir des phénomènes de rétention foncière, un développement modéré du bourg sur 2500 m<sup>2</sup> a été défini. Il est affiché comme étant l'unique extension du tissu bâti dans le secteur constructible de la carte communale.

Les membres de la CDPENAF ont identifié non pas un seul, mais trois secteurs de développement sur des terres agricoles ou naturelles. Ces trois secteurs représentent une superficie de plus d'un hectare, ce qui est largement supérieur aux 2500 m<sup>2</sup> de développement retenus pour satisfaire l'objectif démographique.

La CDPENAF a émis un **avis défavorable** sur deux des trois extensions qui sont :

- la parcelle n°14 en extension au sud-ouest du bourg, pour 2500 m<sup>2</sup>,
- les parcelles n°416 et 162 à l'arrière de parcelles bâties au nord du « Clairêt », pour 5300 m<sup>2</sup>.

La secrétaire de séance,



Corinne Gillot